



CALENDRIER DES JOURS CHÔMÉS ET PAYÉS

ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018

PERSONNEL PROFESSIONNEL

<u>DATE</u>	<u>JOUR</u>	<u>FÊTE</u>
3 juillet 2017	Lundi	Fête du Canada
4 septembre 2017	Lundi	Fête du Travail
9 octobre 2017	Lundi	Action de grâce
25, 26, 27, 28 et 29 décembre 2017 1, 2 et 3 janvier 2018		Noël et Nouvel An
30 mars 2018	Vendredi	Pâques
21 mai 2018	Lundi	Fête nationale des Patriotes
25 juin 2018	Lundi	Fête nationale des Québécois

* Les 4 et 5 janvier 2018 ainsi que le 2 avril 2018 pourront soit :

- a) Faire l'objet d'une entente de temps compensé avec le supérieur immédiat;
- b) Être pris en jours de vacances;
- c) Faire l'objet d'un congé sans traitement;
- d) Les personnes qui désirent travailler à ces dates doivent aviser par écrit leur supérieur immédiat au moins 30 jours à l'avance. Ce dernier fournira les informations nécessaires à l'exercice de ces jours de travail au plus tard 7 jours ouvrables avant la date du congé.